

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 3 avril 2025

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Troussel, M. Guiraud, M. Bouamrane, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Youssouf, M. Constant, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, M. Monot, Mme Chaumillon, M. Sadi, Mme Filhol, M. Taïbi, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Ségura, Mme Lagarde

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS :**

Mme Labbé donnant pouvoir à M. Sadi  
M. Bluteau donnant pouvoir à M. Martin P-Y  
Mme Paul donnant pouvoir à Mme Ségura  
Mme Choulet donnant pouvoir à M. Cranoly

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

Mme Pietri, M. Monany, M. Martin S., M. Chabani

-----



## Délibération n° 06-03 du 3 avril 2025

**LUTTE CONTRE LE NON-RECOURS AUX DROITS – MISE EN PLACE D'UN PROTOCOLE D'ÉCHANGES DE DONNÉES AVEC L'ORGANISME DE RETRAITE COMPLÉMENTAIRE AGIRC-ARCCO ET CONVENTION-TYPE POUR L'INSTALLATION DE PERMANENCES DANS LES SITES DÉPARTEMENTAUX À DRANCY ET MONTREUIL TENUES PAR « L'ASSOCIATION DE MOYENS RETRAITE COMPLÉMENTAIRE » (AMRC)**

**La commission permanente du conseil départemental,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, ci-après « RGPD »,

Vu la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et le décret n°2019-536 du 29 mai 2019 pris pour l'application de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 susmentionnée,

Vu la délibération du Conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu la délibération n°10-01 du 25 avril 2024, relative à l'expérimentation « Territoire Zéro Non Recours »,

Vu la délibération n°10-01 du 25 avril 2024 relative aux permanences des partenaires dans les locaux du service social départemental,

Sur le rapport du président du Conseil départemental,

**après en avoir délibéré,**

- APPROUVE la convention d'échange de données à conclure avec l'organisme AGIRC-ARCCO, dont projet ci-annexé ;



- APPROUVE la convention de partenariat, dont projet ci-annexé, à conclure avec « l'association de moyens retraite complémentaire » (AMRC) pour tenir des permanences d'accueil du public dans les sites Départementaux situés à Drancy ;
- APPROUVE la convention de partenariat, dont projet ci-annexé, à conclure avec « l'association de moyens retraite complémentaire » (AMRC) pour tenir des permanences d'accueil du public dans les sites Départementaux situés à Montreuil ;
- CHARGE Monsieur le président du Conseil départemental de signer lesdites conventions au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du Conseil départemental  
et par délégation,

|                                      |                        |                                          |                                                       |
|--------------------------------------|------------------------|------------------------------------------|-------------------------------------------------------|
| Adopté à l'unanimité : ✓             | Adopté à la majorité : | Voix contre : 0                          | Abstentions : 0                                       |
| Date d'affichage du présent acte, le |                        | Date de notification du présent acte, le | Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le |

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*